



coalitie tegen de honger coalition contre la faim

Mémorandum pour les élections 2024

Transition vers des systèmes alimentaires durables

Bien qu'actuellement, les denrées alimentaires produites au niveau global peuvent largement nourrir 10 milliards de personnes, l'ONU estime aujourd'hui que 828 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, soit 71 fois la population de la Belgique. Parallèlement aux personnes souffrant de la faim, c'est également plus de 3 milliards de personnes sur terre qui n'ont pas les moyens financiers d'accéder à une alimentation nutritive, saine et en quantité suffisante.¹ Ce chiffre a augmenté de 350 millions depuis le Covid-19 pour atteindre près de 30% de la population mondiale. Malgré l'engagement de 193 pays, dont la Belgique, d'éradiquer la faim dans le monde d'ici 2030 (ODD2), les chiffres de la faim sont à nouveau à la hausse depuis 2015 : nous sommes loin d'être sur la bonne voie.

Notre système agricole et alimentaire actuel, ancré dans le modèle de l'agriculture industrielle, dont plusieurs grandes entreprises contrôlent des maillons stratégiques, non seulement, ne parvient pas à réaliser le droit à l'alimentation pour tous et toutes, mais renforce également l'insécurité alimentaire globale. Un tiers des émissions de gaz à effet de serre est imputable au système agro-alimentaire actuel mais son impact négatif va bien au-delà : perte de biodiversité, dégradation et pollution des terres et des ressources en eau douce, etc. Il est à noter que ces observations reposent sur un consensus scientifique. En plus de constituer une des causes principales de la dégradation de l'environnement, l'agriculture souffre dans le même temps des effets de la crise climatique et de la dégradation de l'environnement, en particulier dans les pays à faible revenu. Face aux défis sociaux et aux limites de la durabilité écologique de notre planète, les scientifiques et les organisations de la société civile appellent à une transformation profonde de nos systèmes alimentaires. Comme le soutient la FAO, un système alimentaire durable doit garantir « la sécurité alimentaire et une alimentation saine pour tous sans compromettre les fondements économiques, sociaux et environnementaux nécessaires à la sécurité alimentaire et à une alimentation saine des générations futures ».² La coalition contre la faim (CCF) demande aux politiques belges et européennes de soutenir cette transformation et de s'attaquer aux causes profondes de la faim (pauvreté, inégalités, commerce déloyal, manque de résilience économique des pays, conflits en cours et crise climatique avec pression sur les ressources naturelles) avec des politiques cohérentes.

La Coalition contre la faim demande :

1. A la Belgique d'honorer son engagement à consacrer 15 % du budget de la coopération internationale à la réalisation de l'ODD 2 (« faim zéro »), et de soutenir via ce biais la transformation agroécologique des systèmes alimentaires ;
2. A l'Union européenne, la Belgique et ses régions d'œuvrer à la cohérence des politiques pour le développement et à la réalisation des droits humains, en particulier du droit à l'alimentation.

¹ UN, 2022, D'après un rapport de l'ONU, la faim dans le monde progresse et pourrait avoir touché jusqu'à 828 millions de personnes en 2021, Rome/New York : UN.

² FAO, 2018, [Sustainable food systems: Concept and framework, \(fao.org\)](https://www.fao.org/publications/02/04/default.asp).

1. Consacrer au moins 15 % du budget de la coopération internationale belge à la réalisation du droit à l'alimentation

1.1. Élaborer une voie contraignante pour consacrer au moins 15 % du budget de la coopération internationale belge à la réalisation de l'ODD 2 (faim zéro) d'ici 2026

Suite à la crise des prix des denrées alimentaires de 2007-2008, la Belgique s'est engagée à consacrer au moins 15 % de son aide publique au développement (APD) à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.³ Cet engagement a été confirmé dans la note stratégique de 2010 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, renouvelé dans la note de 2017 et réitéré par le gouvernement au début de la législature actuelle.⁴ Or, à l'exception de l'année 2013, jamais 15% de l'APD n'a été attribuée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. En effet, entre 2014 et 2018, celui-ci a oscillé autour de 13%. Mais en 2019, il a été réduit à 12%, à 11% en 2020, et finalement à 9,1% en 2021.⁵

Alors que le budget de l'APD à l'agriculture et à la sécurité alimentaire de la Belgique diminue, la sous-alimentation dans le monde, quant à elle, ne fait qu'augmenter, pour atteindre aujourd'hui plus de 828 millions de personnes dans le monde. Les causes de cette hausse sont multiples et interconnectées : la pandémie mondiale du Covid-19, la guerre en Ukraine, qui a donné une nouvelle ampleur au phénomène de spéculation alimentaire ainsi qu'à une inflation des prix alimentaires et des matières premières, mais aussi exacerbée par des conflits prolongés et les effets du changement climatique, la sous-alimentation concerne. Or, une des catégories de la population la plus touchée est celle des agriculteurs et des agricultrices de petite surface qui produisent pourtant une large part de la nourriture consommée localement. Bien que l'ODD 2 vise à éradiquer la faim d'ici 2030, cet objectif devient de plus en plus irréaliste à atteindre. Un engagement politique renouvelé de la part de la communauté internationale et de la Belgique est donc absolument nécessaire.

Sur base de ce constat, la Coalition contre la faim demande à la Belgique de :

- Adopter un plan de croissance budgétaire juridiquement contraignant afin de **mettre en œuvre l'engagement de consacrer 0,7% du revenu national brut de la Belgique à l'aide publique au développement** au plus tard en 2030, moyennant une augmentation linéaire dès le budget 2025, si celle-ci n'a pas eu lieu plus tôt.
- Réaffirmer **l'agriculture et la sécurité alimentaire comme objectif prioritaire de la coopération internationale** et consacrer au moins 15 % du budget de l'APD à la lutte contre l'insécurité alimentaire et à la réalisation de l'ODD 2 « faim zéro » ;
- Fixer une **trajectoire de croissance réaliste pour** le budget de l'APD consacré à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, pour atteindre **15 % d'ici 2026** ;
- Prioriser les **institutions multilatérales** du secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, à savoir les organismes des Nations unies spécialisés dans ce domaine (FAO, PAM, GCRAI, FIDA) et l'organe de gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

1.2. Financer la transition agroécologique vers des systèmes alimentaires durables

En plus d'augmenter le montant du financement, il est également nécessaire d'améliorer la qualité du financement dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. En 2020, une étude de la Coalition contre la faim révélait que seuls 16% des projets de coopération de la Belgique dans le domaine de la sécurité alimentaire soutenaient l'agroécologie.⁶

³ OCDE, 2011, *Belgique. Comité d'Aide au Développement*, Paris (France): OCDE, p.92.

⁴ Fontaine (éd.), 2010, Note stratégique pour le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement (Belgique), p.21 ; Direction générale, 2017, Note stratégique « Agriculture et Sécurité alimentaire » pour la Coopération belge au développement, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement (Belgique), p.5.

⁵ Chiffres fournis à la Coalition contre la faim par la DGD en août 2022.

⁶ Margot Vermeylen and Olivier De Schutter, 2020, "The share of agroecology in belgian official development assistance : an opportunity missed", mars 2020 CRIDHO Working Paper, 2020/3.

Au niveau international, il est de plus en plus reconnu que l'agroécologie apporte des réponses aux nombreux défis actuels auxquels sont confrontés les systèmes alimentaires. En effet, selon le HLPE du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, « les pratiques agroécologiques contribuent non seulement à la sécurité alimentaire, mais aussi à 10 des 17 objectifs de développement durable grâce à des pratiques intégrées qui couvrent différents domaines ».⁷

De plus, la coopération internationale belge a pris de nombreuses mesures au cours de cette législature pour soutenir la transition agroécologique des systèmes alimentaires. Par exemple, la Belgique promeut l'agroécologie à l'échelle internationale et est devenue membre de *Agroecology Coalition*.⁸ Ensuite, les nouveaux axes de la stratégie pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, mis en œuvre dans de nouveaux programmes bilatéraux et multilatéraux, mettent l'accent sur le soutien à la transition agroécologique des cultivateurs et cultivatrices de petites surfaces. Enfin, dans le nouveau partenariat climat au Sahel, la lutte contre la désertification est liée à l'amélioration de la sécurité alimentaire locale grâce à des pratiques agricoles durables telles que l'agroforesterie.

Malgré ces actions entreprises, la Belgique ne dispose pas encore de suffisamment de personnel et d'expertise en interne pour s'impliquer dans l'élaboration et l'implémentation des politiques et actions des agences compétentes des Nations unies.⁹

Afin de renforcer les efforts de la Belgique pour soutenir la transition agro-écologique, la Coalition contre la faim demande à la Belgique de :

- Choisir sans équivoque l'**agroécologie** comme réponse holistique aux nombreux défis des systèmes alimentaires ;
- Allouer au moins **50% des fonds belges pour la sécurité alimentaire à la transformation agroécologique des systèmes alimentaires d'ici la fin de la prochaine législature** ;
- **Soutenir les agriculteurs et les agricultrices de petites surfaces, leurs organisations et leurs coopératives** afin d'améliorer leur accès et leur contrôle sur les intrants agricoles, y compris la terre et le crédit, et d'investir dans la production durable et la création de valeur par le stockage, la transformation et la commercialisation de leurs produits ;
- Soutenir les PME locales **et les entreprises sociales**, essentielles à l'emploi et à la croissance économique inclusive, du secteur alimentaire, et plus particulièrement les femmes de ce secteur (voir section 1.4) ;
- Déployer suffisamment de personnel de la DGD pour soutenir la nouvelle orientation stratégique et le positionnement international de la Belgique auprès des agences des Nations unies à Rome, de la Coalition agroécologique, du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et d'autres institutions internationales et réunions sur les systèmes alimentaires durables.

1.3. Veiller à ce que les investissements de BIO soutiennent les agriculteurs et les agricultrices de petites surfaces, ainsi que la transition vers des systèmes alimentaires équitables et durables.

Par l'intermédiaire de BIO (Société belge d'investissement pour les pays en développement), les projets agricoles financés se concentrent sur la production à grande échelle de cultures commerciales destinées à l'exportation ou de projets en déconnexion avec la demande locale. Plusieurs projets agro-industriels s'inscrivent dans un modèle extractiviste conduisant à l'épuisement des ressources naturelles, à la violation des droits humains et fonciers et la sécurité alimentaire des communautés locales.¹⁰ Ainsi, certaines activités agro-industrielles du secteur privé entrent en conflit avec les objectifs de développement durable et conduisent à une aggravation de la sécurité alimentaire. Les agriculteurs et agricultrices de petites surfaces, qui sont les principaux protagonistes privés du secteur agricole et

⁷ HLPE, 2019, *Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition*, Rome : HLPE, p.48.

⁸ Membres - Agroecology Coalition (agroecology-coalition.org)

⁹ [SPF Affaires étrangères - Commerce extérieur et coopération au développement \(Belgique\)](#), 2022, *Une évaluation de la politique belge de financement de base des organisations multilatérales*.

¹⁰ Coalition contre la faim, 2022, *Les investissements de BIO dans l'agroalimentaire*, Bruxelles : CCF, 2022.

les plus grands investisseurs dans l'agriculture dans le monde, ne sont pas suffisamment soutenus dans les projets développés par la société BIO. BIO ne peut reposer sa stratégie agricole sur la croyance que la croissance économique et la création d'emplois dans le secteur agricole œuvrent automatiquement pour la sécurité alimentaire. La stratégie agriculture doit être revue pour être construite sur base des 6 dimensions de la sécurité alimentaire tels que définis par le HLPE et intégrer de façon explicite la place centrale de l'agriculture paysanne et de l'agroécologie pour assurer la transition vers des systèmes alimentaires justes et durables.¹¹

Sur base de ces éléments, la Coalition contre la faim demande à la Belgique de :

- Veiller à ce que les investissements de BIO soutiennent l'agriculture de petite échelle et la transition vers des systèmes alimentaires équitables et durables en adoptant une approche fondée sur les droits humains. Concrètement, ce soutien doit se traduire par la consultation et la participation des populations et des organisations de la société civile concernées par les investissements de BIO, une plus grande transparence dans la politique d'investissement de BIO ainsi qu'un renforcement du travail avec les organisations de la société civile, l'élaboration d'une stratégie de « sortie responsable » et la révision de la liste des exclusions ;
- **Mettre en place ou rejoindre un mécanisme indépendant de réclamation et de réparation** qui permette aux communautés et à leurs représentants de signaler les abus ou les carences commis par des protagonistes du secteur privé ;
- **Cesser de financer les projets agro-industriels de large échelle** engendrant la déforestation, l'accaparement des terres, et des violations des droits humains, ainsi que des pratiques agricoles néfastes ; Exclure les projets dont la production est majoritairement consacrée à l'exportation (au-delà du niveau régional) et la production d'agrocarburants.
- Veiller à ce que les programmes de coopération internationale belge et les investissements de l'agence de développement BIO protègent les groupes les plus marginalisés de tout impact négatif les groupes les plus marginalisés.

Autre dossier lié au secteur privé, dans la stratégie « **Beyond Food** », nous recommandons de mettre l'accent sur une approche systémique et une **responsabilisation légale du secteur privé**, à savoir la mise en place de critères de durabilité dans les marchés publics, d'une législation sur le devoir de vigilance, la mise en œuvre de la directive sur les pratiques commerciales déloyales, etc., plutôt que sur une approche volontaire par chaîne de valeur.

1.4. Développer des politiques de genre transformatrices et soutenir les femmes dans les systèmes alimentaires alternatifs

Environ un quart de la population mondiale est composée de femmes habitant dans les zones rurales où l'agriculture est la principale source de revenus. Or, en Afrique et en Asie, le secteur agricole constitue une source de revenus plus importante pour les femmes que pour les hommes, bien que moins rémunérée.¹² D'une part, ce sont majoritairement des femmes qui cultivent des cultures vivrières.¹³ D'autre part, de plus en plus de femmes prennent en charge l'ensemble de l'exploitation agricole familiale à la suite d'un phénomène d'exode rural masculin. Les femmes sont donc à la base des systèmes agro-alimentaires. De plus, les recherches montrent que les femmes jouent un rôle clé dans la production, la distribution et la commercialisation d'aliments produits localement et au sein d'autres systèmes alimentaires alternatifs (ex : agroécologie, agriculture communautaire, agroforesterie). Malgré la place centrale et cruciale jouée par les femmes dans les systèmes agricoles et alimentaires, celles-ci font constamment face à des politiques discriminatoires. Par exemple, la vaste majorité des cultivatrices ne possède pas de terres et ont du mal à y accéder. En effet, seulement 15 %

¹¹ HLPE, 2020, Food security and nutrition: building a global narrative towards 2030. A report by the High-Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security, Rome : HLPE.

¹² FAO, 2023, Le statut des femmes dans les systèmes agroalimentaires (fao.org), Rome : FAO.

¹³ Guétat-Bernard, 2014, Féminin-masculin : genre et agricultures familiales, Versailles : Editions Quae.

des propriétaires fonciers dans le monde sont des femmes. Or, le manque d'accès à la terre, mais aussi à d'autres moyens de production (eau, semences, services de vulgarisation, intrants, capitaux) constitue un obstacle majeur à la sécurité des femmes et de leur famille, non seulement une sécurité alimentaire, mais également une sécurité économique et sociale.¹⁴ Pour lutter contre les discriminations économiques, sociales et politiques, c'est donc l'émancipation globale des agricultrices et des travailleuses du système alimentaire qui doit être accomplie. La reconnaissance de la place des femmes au sein des systèmes alimentaires et de leurs droits constitue une première étape dans ce sens.

Sur base de ce constat, la Coalition contre la faim demande à la Belgique de :

- **Travailler activement à éliminer les discriminations, les inégalités et les violences fondées sur le genre et à promouvoir l'égalité des genres dans tous les aspects du secteur agricole :**
 - Identifier les inégalités grâce à des recherches sur les discriminations et les violences basées sur le genre et à la consultation des communautés locales et des parties prenantes ;
 - Intégrer l'**approche transformatrice** du genre dans l'élaboration des politiques, des programmes (budgets sensibles au genre), l'éducation, la formation, le suivi et l'évaluation, avec pour objectif la réduction des discriminations et des violences fondées sur le genre.
- **Renforcer les organisations paysannes féminines et la place des femmes dans les organisations paysannes mixtes :**
 - Donner accès à la formation aux compétences en leadership aux femmes pour les négociations politiques et économiques ;
 - Mettre en œuvre des politiques qui améliorent l'accès des femmes à la terre, au crédit (à des taux d'intérêts bas¹⁵) et aux marchés ;
 - Promouvoir des processus politiques inclusifs.

2. Œuvrer en faveur de la cohérence des politiques belges et européennes au service du développement durable

2.1. Fournir et utiliser les mécanismes institutionnels nécessaires

La mise en place de systèmes alimentaires durables pour assurer la sécurité alimentaire dans le monde nécessite des politiques qui vont au-delà de la coopération internationale. D'autres domaines politiques affectent les systèmes alimentaires à la fois négativement et positivement. Le terme « systèmes alimentaires » souligne la complexité des questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture et l'interdépendance avec d'autres secteurs et pays. Les choix que nous faisons en Belgique et en Europe ont des conséquences directes et indirectes pour les pays tiers. Malgré la législation existante sur la cohérence des politiques au service du développement au niveau belge¹⁶ et européen¹⁷, la Belgique n'a pas encore accordé suffisamment d'attention ces dernières années à la cohérence des politiques qui doivent garantir le respect, la protection et la réalisation des droits humains, et en particulier celui du droit à l'alimentation.

¹⁴ CCGD, 2020, Avis du CCGD relatif à l'intégration du genre dans l'engagement stratégique en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de la coopération belge au développement.

¹⁵ Exemples des impacts néfastes du micro-crédit pratiqué notamment à des taux d'intérêts élevés : https://www.cadtm.org/IMG/pdf/Brochure_microcredit_2.pdf

¹⁶ La loi sur la coopération au développement (19 mars 2013) définit, à l'art. 16, la cohérence des politiques en tant que « processus visant à garantir que les objectifs et les résultats de la politique de coopération pour le développement d'un gouvernement ne sont pas contrecarrés par ses politiques dans d'autres domaines qui ont un impact sur les pays en développement et que ces autres politiques soutiennent les objectifs de développement chaque fois que cela est possible ».

¹⁷ L'Union européenne (UE) a inclus la cohérence des politiques au service du développement dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (article 208)

Sur base de ce constat, la Coalition contre la faim demande à la Belgique de :

- **Reconnaître et soutenir la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des paysannes et des autres personnes travaillant en milieu rural (UNDROP)** : travailler à son application concrète, tant au niveau belge, qu'au niveau européen et au niveau international (ex : **soutenir la nomination d'un Rapporteur spécial des Nations unies** sur le suivi et la mise en œuvre de la Déclaration) ;
- **Améliorer la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD)** et Veiller à ce que les politiques belges en matière d'agriculture, de commerce, d'investissement et de climat soient alignées avec les politiques de développement et n'aient pas d'effets négatifs sur les objectifs de la politique de solidarité internationale (coopération au développement) ;
- Fournir les **mécanismes institutionnels nécessaires (ex : conférence interministérielle pour la CPD, plan d'action pour la CPD)** pour veiller à la cohérence des politiques belges ;

2.2. Veiller à ce que la politique commerciale respecte le droit à l'alimentation

Si le commerce international peut jouer un rôle positif pour assurer la sécurité alimentaire des pays, un commerce sans garanties sociales ni environnementales menace le droit à l'alimentation et à l'environnement. Par exemple, actuellement, les aides de la Politique agricole commune européenne (PAC) permettent aux agriculteurs et aux agricultrices européennes de vendre leur production en dessous des coûts de production. Les exportations européennes créent une concurrence déloyale envers les producteurs et les productrices des pays à faibles revenus qui n'ont pas les ressources financières pour soutenir le secteur agricole de la même manière. Parallèlement, l'accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) crée des inégalités entre pays riches et pays à faible revenus et les réformes pour le rendre plus juste patinent depuis des années. De plus, les conditionnalités adossées aux dettes de certains de ces pays limitent leur souveraineté alimentaire en leur imposant la spécialisation dans les cultures d'exportation et la réduction des dépenses publiques.¹⁸

Sur base de ce constat, la Coalition contre la faim demande à la Belgique et à l'Union européenne (y compris au sein des Institutions financières internationales) de :

- Appeler à une **réforme de l'accord de l'OMC sur l'agriculture** afin que les pays à faible revenu puissent constituer des stocks alimentaires publics et utiliser des instruments commerciaux tels que les droits de douane et d'autres mesures pour protéger les revenus des agriculteurs, le développement rural et la sécurité alimentaire de leur population ;
- **Rendre contraignants les chapitres sur le développement durable des accords commerciaux** et permettre l'intégration de nouveaux instruments politiques tels que l'attribution conditionnelle de marchés publics, des mesures miroirs et le devoir de vigilance ;
- **Reconnaître et renforcer le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) comme l'espace de gouvernance mondiale le plus légitime et démocratique** pour assurer la gouvernance des systèmes alimentaires et contribuer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de ses recommandations et orientations en matière de régulation du commerce agricole ;
- Cesser de conditionner leur aide à la suppression des subsides dans le secteur agricole et alimentaire et à la libéralisation commerciale dans les pays du Sud global.

2.3. Prendre en compte les défis de la sécurité alimentaire dans la politique climatique et énergétique belge

Alors que les systèmes alimentaires émettent environ un tiers des gaz à effet de serre, l'agriculture, quant à elle, est responsable de plus de 80% du dépassement de cinq des neuf limites planétaires. Paradoxalement, les agriculteurs et agricultrices constituent le premier groupe victime des effets du changement climatique, de la dégradation des écosystèmes et de l'effondrement de la biodiversité.

¹⁸ Renaud Vivien, 2023, La Banque mondiale et le FMI ont-ils changé ?, Bruxelles : Entraide et Fraternité.

Pourtant, les systèmes alimentaires offrent de nombreuses possibilités d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci.¹⁹ Mais, cela nécessite des transformations profondes et systémiques. Les principes de l'agroécologie semblent parfaitement adaptés pour façonner ces transformations.

En outre, l'utilisation des terres agricoles est à revoir. En effet, environ 7 % de la production céréalière européenne²⁰ est gaspillée dans la production de bioéthanol et la Belgique importe 91% des matières premières pour les biocarburants, dont 58% de pays extérieurs à l'UE.²¹ *In fine*, l'Europe utilise l'équivalent de 20% de sa surface agricole via des terres situées à l'étranger pour satisfaire ses besoins en calories et protéines.²²

Sur base de ces éléments, la Coalition contre la faim demande à la Belgique de :

- Prévoir des mesures solides en matière de politique et de financement climatiques qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre des systèmes alimentaires et soutiennent l'adaptation des agriculteurs et agricultrices au changement climatique en cours. Concrètement, cela implique de rendre ces financements **accessibles et adaptés aux besoins de l'agriculture à petite échelle et de soutenir la transition vers des pratiques agricoles résilientes**. Il s'agit d'une question de justice climatique ;
- Veiller à ce que la **politique climatique et énergétique belge repose sur une approche holistique** qui protège la santé humaine et les écosystèmes fondée sur les droits humains et la vie (concept de « **One health** » et résilience socio-écologique) ;
- Appeler au niveau européen à un **arrêt complet des agrocarburants issus de cultures destinées à l'alimentation d'ici 2030** et à prendre des mesures pour que, indépendamment des directives européennes, ils ne soient pas utilisés en Belgique, à l'exception des petites infrastructures qui permettent aux exploitations agricoles de devenir plus autonomes en énergie ;
- Promouvoir des **habitudes alimentaires équilibrées avec une proportion plus faible de protéines animales, prioritairement issues de l'agroécologie, et une alimentation moins riche en aliments transformés et sucrés** dans les pays riches et pour la classe moyenne des pays à revenus moyens.

2.4. Soutenir la transformation agro-écologique en Belgique et en Europe

Par le biais du commerce international et des normes de production, les normes et les pratiques agricoles développées en Europe ont également un impact significatif sur le reste du monde. Notre continent doit donc jouer un rôle de premier plan dans le développement d'une agriculture juste et respectueuse pour tous et toutes. Cela doit se faire dans le cadre d'une politique alimentaire commune axée non seulement sur l'agriculture, mais aussi sur la santé, l'environnement et la solidarité internationale. Notre agriculture européenne a besoin d'un changement de cap dans la PAC pour créer des conditions de vie dignes pour la majorité des agriculteurs et agricultrices et de respecter les différents éléments nécessaires à l'agriculture, à savoir les sols, l'eau, les écosystèmes et la biodiversité.

C'est pourquoi la Coalition contre la faim demande à la Belgique et à l'Europe de :

- **Renforcer les ambitions du Pacte vert** pour les aligner sur les engagements internationaux en matière de climat et d'environnement et les réaliser par la bonne mise en œuvre des différentes stratégies, en particulier la stratégie « De la ferme à la fourchette » ;
- Adopter les réglementations nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de la ferme à la fourchette, en particulier la **loi-cadre sur les systèmes alimentaires durables** (Sustainable Food Systems Framework) en s'assurant que ces réglementations aient également un impact positif sur le revenu des agriculteurs et agricultrices et qu'elles adoptent une **approche basée**

¹⁹ Leippert, Darmaun, Bernoux and Mpheshea, 2020, The potential of agroecology to build climate-resilient livelihoods and food systems. Rome : FAO and Biovision.

²⁰ VILT, [Ook biobrandstoffen ter discussie door Oekraïens conflict](#), 17 mars 2022

²¹ Fian et. alii., 2022, Evaluation de la politique belge d'incorporation d'agrocarburants, Bruxelles : Fian.

²² Poux and Aubert, 2021, Demain, une Europe agroécologique, Actes Sud.

sur les droits humains et intègrent les principales directives et recommandations internationales relatives au droit à l'alimentation et à la nutrition, au droit à la santé et aux droits des paysans ;

- Adopter des réglementations ambitieuses pour réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques chimiques et d'engrais et **interdire l'exportation de produits phytopharmaceutiques non autorisés en Europe vers des pays tiers** ;
- Développer **des stratégies alimentaires régionales qui encouragent les pratiques durables**, facilitent l'accès à la terre pour les agriculteurs et les agricultrices, luttent contre le phénomène de concentration des terres, et soutiennent la création de conseils alimentaires locaux.

Contact de la Coalition contre la faim : Amaury.ghijssels@cncd.be 0476/73.92.49